

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 30 mars 2004

26071-16-2

PANTELIS PSARAKOS

Sarrah Gebru

Prenez avis que Bekele Sinkie Gebregiorgis, dont l'adresse du domicile est le 11900, rue Grenet, appartement 102, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Sarrah Gebru, née le 28 mars 2001 à Montréal et fille de Hanna Melesse Gebru.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Sarrah Gebru dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Sinkie.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 15 mars 2003

26106-17-2

BEKELE SINKIE GEBREGIORGIS

Sylvie Suzanne Valérie Therrien

Prenez avis que Mario Fournier, dont l'adresse du domicile est le 578, chemin du Lac-Sylvère, Saint-Donat, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Sylvie Suzanne Valérie Therrien, née le 14 décembre 1977 à Montréal et fille de Sylvie Therrien.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Sylvie Suzanne Valérie Therrien dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Therrien-Fournier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Donat, le 6 avril 2004

26082-17-2

MARIO FOURNIER

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales

Canton de Bristol

Changement de nom

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, donne avis qu'il a approuvé en date du 5 avril 2004, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom du Canton de Bristol pour lui donner le nom de « Municipalité de Bristol », située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Pontiac.

*Le ministre des Affaires municipales,
du Sport et du Loisir,
JEAN-MARC FOURNIER*

9010

Qualité de l'environnement, Loi sur la...

Enjeux environnementaux des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Enquête et audience publique

Avis est donné, en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que j'ai donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, situé au 575, rue Saint-Amable à Québec, de tenir une enquête et une audience publique sur la question des levés sismiques qui pourraient être réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et sur les enjeux environnementaux qui y sont reliés. Le Bureau d'examiner notamment les enjeux et les pistes de solutions qui ont été identifiés dans le « Rapport du comité d'experts sur les enjeux environnementaux reliés aux levés sismiques dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent » et recommandera les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable.

Le mandat du Bureau a débuté le 15 mars 2004 et le rapport de la commission devra m'être déposé le 31 août 2004.

Québec, le 1^{er} avril 2004

THOMAS J. MULCAIR

9011